

CIRCULAIRE 2013-2014

Chers parents,

Vous avez fait le choix de l'enseignement catholique en inscrivant ou réinscrivant votre (vos) enfant(s) à l'école Sainte Anne. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Tous les membres actifs de l'école s'efforcent d'assurer le bien-être de vos enfants ainsi que le bon fonctionnement de l'établissement.

N'oubliez pas :

**Votre école vous appartient,
c'est à vous de la faire vivre
en participant et en soutenant
les associations,
OGEC - APEL**

OGEC : Organisme de Gestion des écoles Catholiques

APEL : Association des Parents d'Elèves

LES HORAIRES DE L'ECOLE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<u>Les élèves des classes élémentaires</u> Ouverture des portes Rentrée en classe Sortie de la classe	8h05 De 8h05 à 8h15 11h20	13h05 13h15 16h15
<u>Les élèves des classes maternelles</u> Ouverture des portes Rentrée en classe Sortie de la classe	8h05 De 8h05 à 8h15 11h20	13h05 13h15 16h15

REGLEMENT FINANCIER

Une seule fois dans l'année :

▪ COTISATION INDIVIDUELLE PAR ENFANT

Cette cotisation est obligatoire pour tous les enfants scolarisés dans une école catholique, elle est reversée intégralement à l'UDOGEC (Union Diocésaine des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques). A titre indicatif, son montant était de **20 €** pour l'année scolaire 2012-2013. Elle est divisée par 2 sur les mois de septembre et octobre.

▪ COTISATION « APEL » PAR FAMILLE

A titre indicatif, son montant était de **11,50 €** pour l'année scolaire 2012-2013 avec l'abonnement à la revue « Famille Éducatrice ».

▪ FOURNITURES INDIVIDUELLES DE RENTREE SCOLAIRE

C'est un service rendu aux familles afin de réduire le coût des achats de fournitures de rentrée scolaire (*achetant en grosse quantité, l'école a des tarifs préférentiels sur le tarif grand public*). Le jour de la rentrée, nous fournissons donc à vos enfants une partie de la liste (cahiers, agenda, feuilles,...) pour un coût de **20€ en moyenne** facturé en septembre. La liste des fournitures complémentaires (*parfois récupérables des années précédentes ou des aînés*) vous sera communiquée fin juin.

▪ COTISATION MANUEL SCOLAIRE (Du CP au CM2)

La fourniture des manuels scolaires fonctionne sous forme de prêt à la famille. Ils sont repris en fin d'année scolaire afin de les remettre en état et de les redistribuer à la rentrée scolaire suivante. Cela permet aux parents de faire une économie sur le prix d'achat des manuels en librairie en s'acquittant d'une contribution forfaitaire s'élevant en moyenne à **30€** par enfant.

Engagement mensuel sur 10 mois, de septembre à juin :

▪ CONTRIBUTION FAMILIALE 2013-2014 EN FONCTION DES REVENUS (POUR CETTE ANNEE 2013-2014, L'OGEC A DECIDE DE NE PAS AUGMENTER LES CONTRIBUTIONS)

La commune verse pour les classes élémentaires sous contrat d'association une subvention de fonctionnement calculée sur la base du coût moyen d'un élève élémentaire externe de l'enseignement public. Cette subvention ne couvre pas la totalité des dépenses de l'école.

Ceux qui pourraient verser une contribution financière supérieure à celle fixée sont d'ores et déjà remerciés. Cette aide supplémentaire permettra des améliorations de la vie scolaire de vos enfants.

RESSOURCES MENSUELLES	PAR ENFANT
Scolarité minimum*	33,00 Euros
jusque 1700 Euros	42,00 Euros
de 1700 à 2500 Euros	51,00 Euros
de 2501 à 3300 Euros	58,00 Euros
de 3301 à 4500 Euros	66,00 Euros
Plus de 4500 Euros	71,00 Euros

* Dernier avis de **non-imposition** à joindre pour bénéficier du montant de scolarité minimum. Dans le cas où l'avis de non-imposition n'est pas joint au dossier d'inscription, la contribution sera majorée à **42€** jusqu'à présentation de l'avis.

Ponctuellement (facturé au mois) :

Voici quelques exemples d'éléments facturés de manière ponctuelle:

▪ **EVEIL MUSICAL**

Les cours sont assurés par des intervenants « musique » en collaboration avec les enseignants.
Coût **1,80 € par mois** environ.

▪ **PISCINE**

Tarif de la séance :

4,50 € (environ) pour la piscine de Seclin (CE2 et CM1)

5,50 € (environ) pour la piscine de Courrières (CP et CE1).

Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée (l'entrée à la piscine et le transport étant forfaitaires quel que soit le nombre d'enfants présents).

▪ **DANS LE CADRE DES PROJETS PEDAGOGIQUES:**

Participation aux activités pédagogiques se déroulant dans l'école (accueil d'intervenant extérieur en sport, théâtre, art, spectacle,...) ou hors de l'école (visite d'un musée, d'une ferme, rencontre sportive,...). Une classe de découverte peut être organisée.

Quelques exemples durant une année scolaire:

- ✓ En CE1, au mois de novembre, orchestre de Douai pour assister à un opéra pour enfant: 9€
- ✓ En CM2, au mois de janvier, intervenant sportif : 8€
- ✓ Sortie pédagogique de fin d'année, en maternelle : 25€
- ✓ ...

MODE DE REGLEMENT-PRELEVEMENT BANCAIRE

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués chaque mois : la date de prélèvement est indiquée sur la facture.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement à condition de bien retourner le document précisant la somme à prélever signé.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalé avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires occasionnés vous seront imputés.

Le mode de règlement par espèces ou chèque doit rester **exceptionnel**.

PRESTATIONS DE SERVICE A CARACTERE FACULTATIF 2013-2014

Garderie quotidienne et régulière facturée au forfait

- Garderie du matin

Horaire : à partir de 7h15 jusque 8h15

Tarif : 19 Euros par mois par enfant à partir de 7h15

- Garderie du soir

Horaire : 16h30 à 18h30

Tarif : 25 Euros par mois par enfant de 16h30 à 17h30

39 Euros par mois par enfant de 16h30 à 18h30

- Garderie du matin et du soir

Tarif : 50 Euros/mois

Garderie occasionnelle

Horaire : à partir de 7h15

Tarif : 3,5 Euros par enfant

Horaire : de 16h30 à 17h30

Tarif : 3,5 Euros par enfant

Horaire : de 16h30 à 17h30 suivie de la garderie de 17h30 à 18h30.

Tarif : 7 Euros par enfant

Remarques :

- ✓ La garderie des élémentaires est conçue pour que votre enfant puisse faire ses devoirs du soir. Elle est accessible à tous les enfants du CP au CM2.
- ✓ De 16H30 à 17H30 : Il y a 3 groupes : un maternelle ; un du CP → CE1 ; un du CE2 → CM2
- ✓ Après 17h30 : votre enfant pourra aller en garderie jusqu'à 18h30.
- ✓ Pour les élémentaires : vous pourrez le récupérer dans la salle de cantine jusqu'à 18h et après 18h dans la garderie (salle à gauche dans le hall).

Rappel : La sortie de la garderie des primaires avant 17h30 perturbe le travail des autres enfants.
Nous comptons sur votre compréhension.



Information importante : La garderie doit fermer ses portes à 18h30. Si la personne assurant ce service doit rester après 18h30 pour un enfant dont le parent ou le proche est en retard, le coût salarial induit sera intégralement imputé par la famille de l'enfant.

LA CANTINE

Les élémentaires, encadrés par du personnel mis à disposition par la ville, se rendront au restaurant scolaire municipal *Georges Brassens*.

Quant aux maternelles, trop petits pour se déplacer, ils mangeront à 11H30 dans la cantine de l'école Sainte-Anne, les plats qui seront livrés dans la matinée par le service de restauration municipal.

Pour payer : la facturation est faite par la municipalité. Le tarif est calculé en fonction de votre feuille d'imposition. Merci de bien vouloir vous présenter en mairie à partir de juin 2013 avec votre feuille d'imposition 2011.

Pour les maternelles, il faut rajouter un forfait de **2 €** par repas qui sera prélevé en même temps que la scolarité. Ce forfait couvre les frais de fonctionnement journaliers (la surveillance du repas et de l'interclasse, assurée par notre personnel).

Pour la rentrée

Une carte de cantine 2013-2014 sera remise à chaque enfant des classes maternelles, par les enseignants, le jour de la rentrée. Cette carte sera à remettre le matin (à l'exception du jour de la rentrée) dans la boîte prévue à cet effet le jour où votre enfant déjeune à la cantine.

Attention ! Toute carte déposée le matin entraînera la facturation du repas (consommé ou non).

Afin d'organiser le 1^{er} jour de cantine, vous trouverez ci-joint un ticket spécial à utiliser si besoin est le jour de la rentrée.

UNIQUEMENT POUR LES MATERNELLES

TICKET SPECIAL CANTINE A UTILISER **LE JOUR DE LA RENTREE**

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

CLASSE :

A donner à l'institutrice de votre enfant le jour de la rentrée.

ENGAGEMENT MENSUEL
ANNEE 2013/2014

CALCUL DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Exemplaire à conserver par la famille

Etabli en deux exemplaires

Exemplaire à conserver par la famille

NOM PRENOM(S) CLASSE(S)	
ENGAGEMENT FINANCIER Euros
TOTAL Euros

***Merci d'inscrire tous vos enfants scolarisés à l'école Ste Anne sur le même exemplaire
(un seul exemplaire par famille)***

Fait à :

le :

Signatures :

**ENGAGEMENT MENSUEL
ANNEE 2013/2014**

CALCUL DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Exemplaire à remettre à l'OGEC

Exemplaire à remettre à l'OGEC

Etabli en deux exemplaires

NOM PRENOM(S) CLASSE(S)	
ENGAGEMENT FINANCIER Euros
TOTAL Euros

*Merci d'inscrire tous vos enfants scolarisés à l'école Ste Anne sur le même exemplaire
(un seul exemplaire par famille)*

Fait à :

Le :

Signatures :

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

(UNE FICHE PAR ENFANT)

Année scolaire 2013-2014

Mr – Mme :

Confirment l'inscription de l'élève :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Dans le niveau : TPS /PS /MS/ GS/ CP/ CE1/ CE2/ CM1/CM2

**Ils joignent un chèque de 50 € par élève pour une première inscription*
qui sera déduit de la première facture de l'année scolaire**.**

**Si vous avez effectué une préinscription et que vous avez déjà réglé cette avance, il ne faut pas joindre ce chèque.*

***Ce versement sera remboursé à hauteur de 15 € en cas de déménagement. Le reste demeure acquis à l'Ecole au titre des frais d'inscription. Il demeurera acquis à l'Ecole au titre des frais d'inscription en cas de désistement de la famille pour tout autre motif que le déménagement.*

Ils s'engagent à respecter et à faire respecter par leur enfant :

- **Le caractère propre de l'école**
- **Le projet éducatif de l'école**
- **Le règlement intérieur de l'école (engagement dans le travail scolaire ; les horaires ; l'assiduité ; la discipline : tenue, comportement, sanctions ;...)**

Fait à

Le.....

Signature des parents (ou du tuteur)